

## DOSSIER CONSULTATION

### MAPA DAE EQUIP 13-0001

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (**Arrêté du 19 janvier 2009** -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe)

#### 1/ Objet du marché et décomposition en lots :

La présente consultation porte sur l'acquisition de matériel de bureautique (dictaphones, lecteurs de cassettes, produits et maintenance associés).

Le marché est composé de 8 lots :

**LOT N° 1** : Dictaphones analogiques à usage professionnel et intensif

**LOT N° 2** : Lecteurs de cassette avec pédale, écouteur et alimentation secteur

**LOT N° 3** : Lecteurs de cassette avec un micro intégré

**LOT N° 4** : Mini-cassettes 30mn compatibles pour dictaphones et lecteurs

**LOT N° 5** : Accessoires divers pour dictaphones et lecteurs de cassettes (pédales, adaptateur, écouteur)

**LOT N° 6** : Dictaphones numériques fixes

**LOT N° 7** : Kits de transcription numérique (pédale, écouteur, adaptateur USB).

**LOT N° 8** : Maintenance associée (tarif main d'œuvre) du parc actuel et du parc futur des dictaphones et des lecteurs, en incluant les réparations de petites machines de bureau (machines à calculer, machines à écrire, etc...).

## 2/ Contexte et présentation générale de l'existant :

Le parc actuel est composé de dictaphones analogiques PHILIPS et de lecteurs cassettes PHILIPS.  
Le candidat devra proposer du matériel compatible avec le parc actuel.

## 3/ Définition du besoin :

Les dictaphones et les lecteurs sont utilisés journalière ment et intensivement et leurs usages est à caractère professionnel.

**LOT N° 1 :** Dictaphones analogiques à usage professionnel et intensif : entre 20 et 60 pour la durée totale du marché soit 4 ans

**LOT N° 2 :** Lecteurs de cassette avec pédale, écouteur et alimentation secteur : entre 20 et 40 pour la durée totale du marché soit 4 ans

**LOT N° 3 :** Lecteurs de cassette avec micro intégré : entre 1 et 4 pour la durée totale du marché soit 4 ans

**LOT N° 4 :** Mini-cassettes 30mn compatibles pour dictaphones et lecteurs : entre 500 et 4 000 pour la durée totale du marché soit 4 ans

**LOT N° 6 :** A ce jour, le Centre hospitalier de Périgueux utilise pour son dossier médical et la bureautique associée le progiciel DxCare de la société MEDASYS. En conséquence, les dictaphones proposés devront être validés par l'éditeur MEDASYS comme étant compatibles avec les modules de dictée numérique et de reconnaissance vocale. Une attestation de l'éditeur sera donc à fournir avec le matériel proposé. La quantité entre 5 et 100 pour la durée du marché soit 4 ans

**LOT N° 7 :** A ce jour, le Centre hospitalier de Périgueux utilise pour son dossier médical et la bureautique associée le progiciel DxCare de la société MEDASYS. En conséquence, les dictaphones proposés devront être validés par l'éditeur MEDASYS comme étant compatibles avec les modules de dictée numérique et de reconnaissance vocale. Une attestation de l'éditeur sera donc à fournir avec le matériel proposé. La quantité entre 5 et 100 pour la durée du marché soit 4 ans

**LOT N° 8 :** Les réparations se situe en 50 et 200 appareils pour la durée du marché soit 4 ans

## 4/ Variantes :

Le candidat n'est pas autorisé à présenter une variante.  
La procédure ne comporte pas d'option.

## 5 Prestations assurées par le candidat :

Le candidat titulaire prendra en charge la maintenance du matériel actuel et du matériel futur après la fin de garantie ainsi que la maintenance de petites machines de bureaux tel que machines à calculer, machines à écrire, etc... déjà existantes au Centre Hospitalier de Périgueux.

Les matériels numériques proposés devront bénéficier d'une garantie de 3 ans. Les matériels seront réparés dans le cadre d'un échange standard, le fournisseur indiquera dans sa réponse les conditions et délais de l'échange standard.

Chaque demande d'intervention émanera du Bureau des Produits Hôteliers, Direction des Affaires Economiques, par le biais d'un appel téléphonique pour informer des pannes.

Après chaque demande d'intervention et de prise de matériel à dépanner, le candidat retenu indiquera au bureau des Produits Hôteliers par le biais d'un fax, les éléments suivants :

- La durée du dépannage, le prix unitaire HT de la main d'œuvre
- Le numéro de série de l'appareil
- Le service titulaire du matériel
- Le total HT et TTC des prestations pour chaque service concerné
- Le total global HT et TTC

Au vu de ce document, un bon de commande sera établi et envoyé pour la réalisation des travaux.

Les livraisons, les prises et retours de matériel s'effectueront au fur et à mesure des besoins à l'adresse suivante :

**Centre Hospitalier de Périgueux**  
**Direction des Affaires Economiques**  
**Secteur Produits Hôteliers**  
81 avenue Georges Pompidou  
24019 PERIGUEUX CEDEX  
Tél : 05.53.45.26.79  
Fax : 05.53.45.26.74  
Mail : [dae.hotelier@ch-perigueux.fr](mailto:dae.hotelier@ch-perigueux.fr)

#### 6/ Nomenclature:

- 30197000-6 : Petit matériel de bureau
- 50310000-1 : Maintenance et réparation de machines de bureau

#### 7/ Durée du marché :

La durée du marché est de 1 an à partir de la date de notification renouvelable 3 fois par période d'un an.

#### 8/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bons de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant.

#### 9/ Lieu d'exécution ou de livraison :

CENTRE HOSPITALIER  
*Magasin central*  
81, avenue Georges Pompidou  
24019 PERIGUEUX CEDEX

## 10/ Critères d'attributions :

A partir des critères de jugement des offres pondérées de la manière suivante :

- 1) Qualité du produit (60%)
- 2) Prix. d'achat (30%).
- 3) Délai de garantie (10%)

**L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.**

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

Il s'agit :

1. **Des certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ces obligations fiscales et sociales (imprimé NOTI2 ou 3666).**
2. **La déclaration figurant à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail relative contre le Travail dissimulé.**

Ces pièces sont à produire **tous les 6 mois** jusqu'à la fin de l'exécution du marché

**Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.**

11/ Date limite de remise des offres : **Lundi 25 mars 2013 à 16 heures.**

12/ Délai de validité des offres : **90 jours**

13/ Adresse où les offres doivent être remises :

*Cellule des Marchés*

*Direction des Affaires économiques*

81, avenue Georges Pompidou

B.P.9052

24019 PERIGUEUX CEDEX

14/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- 1- Un devis détaillé élément par élément,
- 2- Le présent cahier signé par le candidat
- 3- La référence à cette demande (MAPA DAE EQUIP 13-0001)
- 4- les documents administratifs sur le marquage CE
- 5- une documentation commerciale du matériel proposé,
- 6- listing des pièces détachées avec tarif
- 7- une documentation technique et vue éclatée du matériel proposé
- 8- des renseignements sur le S.A.V.
- 9- les délais de livraison,
- 10- la durée et conditions de garantie

## 15/ Démonstrations :

Sans objet

## 16/ Garantie : 1 an minimum

La garantie sera au minimum de un an, pièces, main d'œuvre et déplacement. Elle comprendra durant cette période, si nécessaire, les visites de maintenance préventives (main d'œuvre, kit de pièces et déplacement) préconisées par le constructeur. Le candidat peut proposer une durée de garantie supérieure.

## 17/ Modalités d'établissement des prix :

### Equipement

- a. Les prix de règlement s'entendent nets toutes taxes comprises, franco de port et d'emballage au Centre hospitalier de Périgueux.
- b. Les prix sont **fermes et définitifs pour la première période 1 an.**

### Exploitation (accessoires et consommables)

- a. Les prix de règlement s'entendent nets toutes taxes comprises, franco de port et d'emballage au Centre hospitalier de Périgueux.
- b. Les prix proposés correspondent à une remise sur tarif en vigueur au moment de l'offre
- c. La **remise est ferme pour toute la durée du marché**
- d. Les prix sont **fermes pour la première période 1 an.**
- e. Les prix sont révisibles pour la deuxième année en fonction de l'évolution du tarif

Le titulaire fera connaître par courrier avec Accusé de Réception, **au plus tard 4 mois avant l'expiration de l'année en cours**, les révisions de prix proposés à la baisse ou à la hausse au pouvoir adjudicateur. Au-delà de ces dates, les prix en vigueur seront reconduits.

### Clause de sauvegarde.

**Dans l'hypothèse d'une hausse de prix, si l'augmentation des prix NET proposés Hors Taxe est supérieure à 1,5%, après étude du marché et des conditions économiques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, sans indemnité pour le titulaire**

## 18/ Délais et modalités de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, les intérêts moratoires sont calculés au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

## 19/ Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

**Madame l'inspectrice divisionnaire**

**Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers**

**80, avenue Georges Pompidou**

**CS 81 100**

**24009 PERIGUEUX CEDEX.**

## 20/ Commande :

Le matériel fera l'objet d'un bon de commande après notification du marché.

## 21/ Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

M Chantal DUTROP

Attachée d'administration

Direction des Affaires Economiques

☎05.53.45.27 78 (secrétariat)

Bureau Equipements

Direction des Affaires Economiques

Tel : 05.53.45.26.81

Mail : [dae.equipement@ch-perigueux.fr](mailto:dae.equipement@ch-perigueux.fr)

M Pascal DUPOUY

Responsable service informatique

Tél 05.53.45.25.73

Mail : [pascal.dupouy@ch-perigueux.fr](mailto:pascal.dupouy@ch-perigueux.fr)

## 22/ Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

## 23/ Lieu où l'on peut retirer le dossier

*Direction des Affaires Economiques*

Bureau Equipement

81, avenue Georges Pompidou

B.P. 9052

24019 PERIGUEUX CEDEX

Tél : 05.53.45.26.81

Fax : 05.53.45.26.74

Mail : [dae.equipement@ch-perigueux.fr](mailto:dae.equipement@ch-perigueux.fr)

**Le Dossier de consultation peut être téléchargé sur le site du Centre Hospitalier de Périgueux à l'adresse suivante :**

**Sur le site du Centre Hospitalier :**

[www.ch-perigueux.fr](http://www.ch-perigueux.fr)

« Marchés publics »

**Ou**

**Sur la plate forme de dématérialisation :**

<http://www.achatpublic.com/>

« Salle des marchés » entreprises

Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : [MAPA DAE EQUIP 13-0001](#)

**Fait à Périgueux, le**

**LE CANDIDAT**

**Mention manuscrite  
"LU ET APPROUVE"  
et signature**

**La Directrice  
des Affaires Economiques,**

**Anne-Marie ROUMAGNAC**